



Toulouse, le 2 Novembre 2022

23^{ème} Billet Hebdomadaire

LE TRAVAIL, C'EST LA SANTE?

Harcèlement moral, harcèlement sexuel, burn-out...ces mots terribles, nous les avons tous entendus.

Si le harcèlement sexuel devient de plus en plus identifiable, le harcèlement moral est plus insidieux, davantage difficile à cerner, souvent incompris par les collègues, la hiérarchie ou la famille.

*La loi du 5 septembre 2018 a renforcé le cadre juridique contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail en impliquant tous les acteurs de l'entreprise par la **prévention** et **l'écoute** tout en facilitant la procédure de saisie des prudhommes par internet pour la victime.*

*Si le harcèlement moral a été introduit dans le Code du Travail et dans le Code Pénal par la loi du 17 janvier 2002, le salarié doit encore aujourd'hui « **prouver** » les faits. La prévention du harcèlement moral est confiée au chef d'entreprise qui ne peut se contenter d'y mettre fin même rapidement puisqu'il a une **obligation de résultat** en matière de protection de la santé et de la sécurité des salariés qui lui incombe.*

Le harceleur (femme ou homme), dans son désir de puissance et d'assurance désigne sa victime, son bouc émissaire au point de la terroriser pour se rassurer sur son pouvoir et minimiser ses propres faiblesses. Faire souffrir, nuire, contrôler la victime qu'il considère comme dangereuse est son leitmotiv. Souvent, la violence est la seule stratégie face à sa propre frustration.

*Le burn-out, cet épuisement professionnel résulte d'une multitude de facteurs ; il est la conséquence d'un stress professionnel ou traumatique souvent accompagné de l'incompréhension de la famille. C'est un **épuisement** psychique, émotionnel et physiologique pouvant mener à la **dépression**. Malheureusement, dans la plupart des cas, par manque de solution apportée et afin de se protéger, c'est la victime qui est **obligée** de quitter son emploi tandis que le harceleur reste en place.*

*Selon l'Institut de Veille Sanitaire, **7 %** des français seraient en situation reconnue de burn-out mais 12 % de la population active présenterait des symptômes. Ce mal, en **constante évolution**, est reconnu par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).*

*Reste dorénavant une priorité : **endiguer cette violence psychologique** qui prive une partie de la population active de ses ressources intellectuelles et parfois, in fine, pécuniaires et prive le monde économique de ses forces vives.*

Le domaine de la liberté commence là où s'arrête le travail déterminé par la nécessité (Karl Marx)

Avec vous,
Françoise AMPOULANGE
Centriste, Radicale....

